



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France



MAZARS
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Manutan International S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

Manutan International S.A.
Avenue du 21ème Siècle - 95500 Gonesse

Ce rapport contient 4 pages

Référence : AC-221-04



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France



MAZARS
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Manutan International S.A.

Siège social : Avenue du 21ème Siècle - 95500 Gonesse
Capital social : €.15 226 582

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Manutan International S.A.

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2021
27 janvier 2022*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 3 156 137 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 27 janvier 2022

KPMG S.A.

Audrey Cour
Associée

Courbevoie, le 27 janvier 2022

MAZARS

Anne Veaute
Associée



All you need. With love.

Anne VAUTE

Mazars

Audrey COUR

KPMG Audit, département de KPMG S.A.

Gonesse, le 21 janvier 2022

Objet : Exercice clos de 30 septembre 2021 – Dix (10) meilleures rémunérations

Madame, Monsieur les Commissaires aux Comptes,

Nous vous confirmons que le montant des frais et émoluments alloués, directement ou indirectement aux dix (10) personnes les mieux rémunérées de la Société Manutan International au cours de l'exercice clos de 30 septembre 2021 et s'élevant à trois millions cent-cinquante-six mille cent trente-sept euros (3 156 137 €) est en accord avec les livres se trouvant dans les dossiers de la Société.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur les Commissaires aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

Xavier Guichard
Directeur Général